

Département de SEINE-ET-MARNE " " " Canton de Pontault-Combault " " " Commune de ROISSY-EN-BRIE	<b>DOMAINE</b> Marchés Publics
---	-----------------------------------

Comptabilité des Services : SL/SLV

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE

**DÉCISION DU MAIRE n° 52/2024**  
**Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code**  
**Général des Collectivités Territoriales**

**OBJET : CONTRAT ENTRETIEN DES SYSTEMES DE CLIMATISATION DE LA MAIRIE**  
**ANNEXE : POUR LA SALLE SERVEUR, DE LA GRANDE HALEE : POUR LA SALLE**  
**AMPLI ET DE L'HOTEL DE VILLE : POUR LA VERRIERE.**

Le Maire de Roissy-en-Brie,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122.22 et L2122-23 ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération n°16/2020 en date du 2 juin 2020 aux termes de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du maire n°154/2020 en date du 8 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Pierre VASSEUR, adjoint au maire ;

**CONSIDERANT** la nécessité pour la Commune de faire procéder à l'entretien des systèmes de climatisation de la salle serveur de la Mairie annexe, de la salle ampli de la Grande Halle et de la verrière de l'Hôtel de Ville de la commune de Roissy-en-Brie.

**D E C I D E :**

**Article 1** : de procéder à la signature du contrat d'entretien n° 1113 des systèmes de climatisation de la salle serveur de la Mairie annexe, de la salle ampli de la Grande Halle et de la verrière et de l'Hôtel de Ville de la commune de Roissy-en-Brie, avec la société AD CLIM, sise Parc d'activité du Moulin lot n° 17, 16/18 route de Pontault-Combault – 77680 ROISSY EN BRIE, pour un montant annuel de 1.080,00 € HT soit 1.296,00 € TTC

**Article 2** : que le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

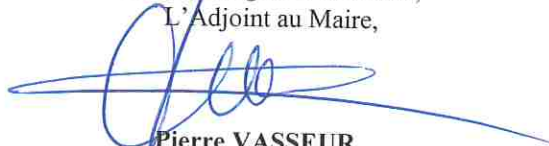
**Article 3** : que la dépense est prévue au budget 2024 de la commune.

**Article 2** : que la présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance. Un extrait sera affiché en Mairie.

Expédition en sera faite à Monsieur le Sous-préfet de Torcy.

Fait à Roissy-en-Brie, le 05 Juin 2024

Par subdélégation du Maire,  
L'Adjoint au Maire,



Pierre VASSEUR